



S.M.A.D.

Syndicat Mixte
Maison de la
Tél : 05 63 8

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

S²LOW
Département de la Découverte
Département de la Découverte - 81450 LE GARRIC
ID : 081-258102284-20260616-DEL_20_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à onze heures trente, le Comité Syndical du S.M.A.D., dûment convoqué le 05 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire au lieu-dit Maison de la Découverte à LE GARRIC, sous la présidence de Monsieur **Christophe RAMOND, Président**.

Étaient présents :

Titulaires du Conseil Départemental : Christophe **RAMOND**, Aline **REDO**, André **FABRE**, Eva **GERAUD**, Arnaud **BOUSQUET** (en visioconférence)

Suppléants du Conseil Départemental : Jean-Charles **BALARDY**

Titulaires du Conseil Régional : Vincent **RECOULES**, Sandrine **SOLIMAN** (en visioconférence)

Titulaires de la 3CS : Thierry **FOULCHE**, Denis **TOURSEL** Jean-François **KOWALIK**

Suppléant de la 3CS : Patrick **GARCIA**, Martine **COURVEILLE**, Jean-Louis **BARRAU**

Excusés :

Titulaires du Conseil Régional : **Christine BERNOT** (a donné pouvoir à Vincent **RECOULES**)

Titulaires du Conseil Départemental : Laurent **VANDENDRIESSCHE**, Sylvie **BIBAL-DIOGO** (a donné pouvoir à Aline **REDO**)

Titulaires de la 3CS : François **BOUYSSIE** (a donné pouvoir Martine **COURVEILLE**), Patrice **NORKOWSKI** (a donné pouvoir à Jean-Louis **BARRAU**)

Nombre de membres :

Titulaires en exercice : 20

Titulaires présents : 10

Pouvoirs : 4

Suppléants avec voix : 2

Suppléants sans voix : 2

Voix délibératives : 16

Secrétaire de séance : Eva GERAUD

Délibération n°20_2026

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 du Syndicat d'Aménagement de la Découverte,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le comité syndical élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le comité syndical a siégé sous la présidence de Monsieur André Fabre, désigné pour la séance,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 003 231.24 €	4 813 681 .00 €	7 816 912.24 €
	Recettes réalisées	1 904 081.44 €	4 765 565.40 €	6 669 646.84 €
	Restes à réaliser	221 999.50 €	0.00 €	221 999.50 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 018 415.00 €	4 813 681.00 €	7 832 096.00 €
	Dépenses réalisées	2 620 016.02 €	3 988 093.91 €	6 608 109.93 €
	Restes à réaliser	16 401.00 €	0,00 €	16 401.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-715 934.58 €	777 471.49 €	61 536.91€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	15 183.76 €	0.00 €	15 183.76 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-700 750.822 €	777 471.49 €	76 720.67 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	205 598.50 €	0,00 €	205 598.50 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-495 152.32 €	777 471.49 €	282 319.17 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, soit l'
Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 081-258102284-20260616-DEL_20_2026-DE

S²LOW

- Approuve le CFU 2025 du Syndicat d'aménagement de la Découverte,
- Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

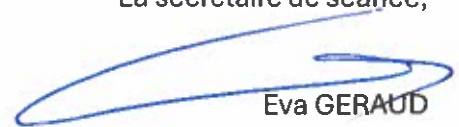
Le Président de séance,

André FABRE

A blue ink signature of André FABRE, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a loop.

La secrétaire de séance,

Eva GERAUD

A blue ink signature of Eva GERAUD, featuring a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le



ID : 081-258102284-20260616-DEL_20_2026-DE